

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 12841**

Intitulé

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle Métiers de la blanchisserie

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n° 8	Recteur de l'académie, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

240 Spécialités pluritechnologiques matériaux souples

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce CAP travaille en blanchisserie de détail, blanchisserie de gros pratiquant ou non la location de linge ou blanchisserie de collectivité (hôpitaux, cliniques, maisons de retraite, hôtels...). Le secteur professionnel concerne des entreprises du secteur public, du secteur privé ou associatif dont l'activité concerne l'entretien du linge (plat, vêtement de travail, linge des résidents, linge des particuliers).

Il est capable de:

- réceptionner, marquer, trier le linge ou les articles selon la matière et la capacité des matériels ;
- identifier les taches et les traiter, laver, essorer en choisissant le programme correspondant, régler et contrôler les machines ;
- effectuer les finitions : séchage, repassage, pressage, pliage ; empilage, emballage
- contrôler le nettoyage et organiser le stockage et la livraison.
- effectuer la maintenance de premier niveau et contrôler les équipements.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

.blanchisserie de détail, blanchisserie industrielle pratiquant ou non la location de linge ou blanchisserie de collectivité (hôpitaux, cliniques, maisons de retraite, hôtels...).

blanchisseur, blanchisseuse, employé de blanchisserie, laveur, laveuse, repasseur-presseur

Codes des fiches ROME les plus proches :

K2201 : Blanchisserie industrielle

Réglementation d'activités :

Suivant la structure, la blanchisserie peut être réglementée par des normes et réglementations (RABC, ISO...) et nécessiter une obligation vaccinale pour le salarié.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Préparation d'activités techniques de blanchisserie
- Mise en oeuvre d'activités techniques de blanchisserie
- prévention santé environnement
- Français et histoire-géographie-enseignement moral et civique
- Mathématiques et sciences physiques et chimiques
- Education physique et sportive

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 12841 - BLOC DE COMPETENCES N°1 fiche RNCP N° 12841 - Préparation d'activités techniques de blanchisserie	Prendre en compte les consignes de travail - Identifier les contraintes de l'entreprise et des clients Identifier et décoder les informations techniques utiles à la conduite de l'activité Gérer le stockage Gérer les documents de suivi Gérer son activité

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 12841 - BLOC DE COMPETENCES N°2 fiche RNCP N° 12841 - Mise en oeuvre d'activités techniques de blanchisserie	<p>Stocker : les lots de linge, et les fûts de produits</p> <p>Préparer le traitement des lots de linge</p> <p>Effectuer un contrôle qualitatif et quantitatif</p> <p>Effectuer le lavage et le séchage</p> <p>Effectuer les opérations de finition</p> <p>Effectuer les opérations d'expédition</p> <p>Participer à la maintenance de premier niveau</p> <p>Communiquer, rendre compte, s'intégrer dans une équipe</p>
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 12841 - BLOC DE COMPETENCES N°3 fiche RNCP N° 12841 - Français, Histoire-Géographie et Enseignement moral et civique	<p>Français</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entrer dans l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer - Entrer dans l'échange écrit : lire, analyser, écrire - Devenir un lecteur compétent et critique - Confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité culturelle. <p>HG et EMC</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appréhender la diversité des sociétés et la richesse des cultures - Repérer la situation étudiée dans le temps et dans l'espace - Relever, classer et hiérarchiser les informations contenues dans un document selon des critères donnés <p>Acquérir une démarche citoyenne à partir de son environnement quotidien</p>
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 12841 - BLOC DE COMPETENCES N°4 fiche RNCP N° 12841 - Mathématiques-Sciences physiques et chimiques	<ul style="list-style-type: none"> - Rechercher, extraire et organiser l'information. - Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité. - Expérimenter. - Critiquer un résultat, argumenter. - Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit.
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 12841 - BLOC DE COMPETENCES N°5 fiche RNCP N° 12841 -Éducation physique et sportive	<p>Compétences de niveau 3 du référentiel de compétences attendues</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une performance motrice maximale - Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains - Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique - Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif - Respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles liés à l'activité
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 12841 - BLOC DE COMPETENCES N°6 fiche RNCP N° 12841 - Langue vivante facultative	<p>Compétences de niveau A2 du CECRL</p> <p>S'exprimer oralement en continu</p> <p>Interagir en langue étrangère</p> <p>Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère</p>

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	<p>Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ;</p> <p>- de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.</p>

En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

articles D 337- 1 à D 337-25 du Code de l'Éducation

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

arrêté du 26/04/2011

première session en 2013

Arrêté du 30 mars 2010 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles ([Lien vers le site Legifrance](#))

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Arrêté du 30 mars 2010 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles ([Lien vers le site Legifrance](#))

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base Reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification précédente : [Entretien articles textiles en entreprises industrielles](#)